

# GUIDE D'INFORMATION

# PROFIL INTERNATIONAL

Les critères de participation et le financement accordé pour ce programme sont indiqués dans ce guide pour la session ou l'année de mobilité visée, sous réserve de révision annuelle.

## **Dates limites pour les étudiants UL :**

Vérifiez la date auprès de la Direction de votre programme ou de votre département.

\* Le Bureau international reçoit uniquement les candidatures **approuvées et transmises par les Directions de programme ou de Département** avant le **6 février 2015** (séjour d'automne 2015 et ou année 2015-2016) ou le **11 septembre 2015** (séjour d'hiver 2016) si la direction de programme reçoit des candidatures à cette date.

## Le Profil international

Le programme de mobilité Profil international (PI) s'adresse exclusivement aux étudiants<sup>1</sup> admis dans un programme de baccalauréat disciplinaire ou intégré et de maîtrise sans mémoire de l'Université Laval. Les étudiants peuvent effectuer une partie de leur scolarité (cours seulement) à l'étranger. Cette forme de mobilité étudiante s'insère dans le cadre des programmes d'échanges structurés :

- Une entente est signée, de programme à programme, avec un établissement hors Canada;
- L'établissement d'accueil offre des cours de qualité égale et peut permettre des spécialisations dans certains domaines;
- L'étudiant choisit ses cours dans une liste approuvée à l'avance par sa direction de programme et il est assuré d'obtenir des crédits à son retour;
- L'étudiant demeure inscrit à temps complet et paie ses droits de scolarité à l'Université Laval;
- L'étudiant bénéficie de formations prédépart obligatoires (administrative et interculturelle);
- Le diplôme des participants porte la mention « Profil international ». Ils doivent pour ce faire avoir réussi au minimum une session de 12 crédits afin d'obtenir cette mention.

La liste des partenaires par faculté et par programme d'études se trouve sur le site Internet du Bureau international à l'adresse suivante :

[https://oraweb.ulaval.ca/pls/bi\\_usg/einst\\_rep.lister\\_partenaires\\_etudiants?p\\_seq\\_prog\\_mob=1](https://oraweb.ulaval.ca/pls/bi_usg/einst_rep.lister_partenaires_etudiants?p_seq_prog_mob=1).

## Critères d'admissibilité

Pour être admis au PI, vous devez répondre aux critères suivants :

### Premier cycle

- être admis à titre d'**étudiant régulier** à un programme de baccalauréat disciplinaire ou intégré de l'Université Laval;
- avoir **obtenu**, avant le départ, un minimum de 24 **crédits** dans votre programme d'études, sans équivalence et sans dispense;
- avoir une **moyenne de programme** égale ou supérieure à **2,67** sur 4,33 au moment du dépôt de la demande<sup>2</sup>;
- **obtenir** un minimum de **12 crédits contributives** à votre programme d'études par session d'échange, sans excéder le nombre de crédits prévus au programme (possibilité de deux sessions consécutives au même établissement);
- répondre aux critères relatifs à la **maîtrise de la langue** de l'établissement d'accueil ou d'une **langue seconde** si l'établissement est francophone (voir tableau);
- le séjour d'échange doit se faire de la **troisième à l'avant-dernière session**.

### Deuxième cycle

- être admis à titre d'**étudiant régulier** à un programme de maîtrise sans mémoire de l'Université Laval;
- avoir **obtenu**, avant le départ, un minimum de **12 crédits** dans votre programme d'études, sans équivalence et sans dispense;

<sup>1</sup> Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

<sup>3</sup> La direction du programme d'études peut décider d'ajouter d'autres critères ou de hausser les exigences. Cependant, il est impossible de retrancher un des critères énumérés précédemment.

- avoir une **moyenne de programme** égale ou supérieure à **3,0** sur 4,33 au moment du dépôt de la demande ou, si les résultats ne sont pas disponibles, avoir obtenu une moyenne de programme de 3,0 au baccalauréat<sup>3</sup>;
- **obtenir** un minimum de **12 crédits contributives** à votre programme d'études lors de la session d'échange, sans excéder le nombre de crédits prévus au programme (possibilité d'une seule session);
- répondre aux critères relatifs à la **maîtrise de la langue** de l'établissement d'accueil ou d'une **langue seconde** si l'établissement est francophone (voir tableau);
- le séjour d'échange doit se faire de la **deuxième à l'avant-dernière session**.

### Compétence langagière

La maîtrise de la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil constitue l'une des conditions de participation au programme du PI. L'Université Laval impose cette exigence car elle doit s'assurer que ses étudiants réussiront leur séjour à l'étranger. Si votre séjour d'études se déroule dans un milieu francophone, vous devrez quand même faire la preuve de la maîtrise d'une langue seconde.

La mention « Profil international » sera octroyée aux étudiants qui auront rempli toutes les conditions de participation, incluant le critère langagier. Cette mention certifie que l'étudiant a fait un séjour d'études à l'étranger, reconnu par son programme d'études, et qu'il maîtrise au minimum deux langues.

Voici les étapes à suivre afin de répondre à ce critère :

#### L'ANGLAIS

Si vous avez réussi un cours parmi les suivants :

##### Premier cycle

- ANL - 3010 Advanced English I ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ANL - 3011 Intensive English IV ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ou avoir complété vos études collégiales ou universitaires en milieu anglophone.

##### Deuxième cycle

- ANL - 3020 Advanced English II ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ANL - 3021 Intensive English V ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ou avoir complété vos études collégiales ou universitaires en milieu anglophone.

Vous n'avez qu'à joindre un diplôme ou un relevé de notes à votre dossier.

#### L'ESPAGNOL

Si vous avez réussi un cours parmi les suivants :

##### Premier cycle

- ESG - 2020 Español intermedio II ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ESG - 2021 Español intensivo III ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ou avoir complété vos études universitaires en milieu hispanophone;
- ou avoir passé avec succès le Diploma Basico de Español (D.E.L.E.).

---

<sup>3</sup> Idem note 2.

**Deuxième cycle**

- ESG - 3010 Español avanzado I ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ESG - 3011 Español intensivo IV ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ou avoir complété vos études universitaires en milieu hispanophone;
- ou avoir passé avec succès le Diploma Basico de Español (D.E.L.E.).

Vous n'avez qu'à joindre un diplôme ou un relevé de notes à votre dossier.

Pour les autres langues, si vous avez réussi un cours à l'Université Laval correspondant au niveau obligatoire requis pour une admission définitive au PI (voir tableau), vous n'avez qu'à joindre votre relevé de notes à votre dossier. Si vous avez complété vos études universitaires dans cette langue, vous n'avez qu'à joindre un diplôme ou un relevé de notes avec la traduction du document.

Si vous avez réussi une immersion ou suivi un cours dans une autre université, vous devez obligatoirement passer un test de classement à l'École de langues. Vous devez vous inscrire sur Capsule (ANL-T001 pour le test d'anglais). Vous pouvez consulter le site Internet de l'École de langues pour connaître le calendrier des tests de classement (<http://www.elul.ulaval.ca/>).

Lorsque vous aurez obtenu le résultat de votre test, vous devrez le valider en vous référant au tableau des niveaux de langue (ci-joint). Le tableau est divisé en deux parties. La colonne de gauche correspond au niveau minimum requis pour être admis conditionnellement au PI et celle de droite correspond au niveau obligatoire demandé pour être admis officiellement au PI.

	Niveau minimum réussi pour une admission conditionnelle au PI	Niveau obligatoire réussi au moment du départ
Anglais	<b>Premier cycle</b> ANL - 2010 Intermediate English I <b>Deuxième cycle</b> ANL - 2020 Intermediate English II	<b>Premier cycle</b> ANL - 3010 Advanced English I ou ANL - 3011 Intensive English IV <b>Deuxième cycle</b> ANL - 3020 Advanced English II ou ANL - 3021 Intensive English V
Espagnol	<b>Premier cycle</b> ESG - 1020 Español elemental II <b>Deuxième cycle</b> ESG - 2010 Español intermedio I	<b>Premier cycle</b> ESG - 2020 Español intermedio II ou ESG - 2021 Español intensivo III <b>Deuxième cycle</b> ESG - 3010 Español avanzado I ou ESG - 3011 Español intensivo IV
Allemand	<b>Premier cycle</b> ALD - 1020 Allemand élémentaire II <b>Deuxième cycle</b> ALD - 2010 Deutsch mittelstufe I	<b>Premier cycle</b> ALD - 2020 Deutsch mittelstufe II <b>Deuxième cycle</b> ALD - 3010 Deutsch oberstufe I
Italien	<b>Premier cycle</b> ITL - 1020 Italiano élémentaire II <b>Deuxième cycle</b> ITL - 2010 Italiano intermedio I	<b>Premier cycle</b> ITL - 2020 Italiano intermedio II <b>Deuxième cycle</b> ITL - 3010 Italiano avanzado I
Portugais	<b>Premier cycle</b> POR - 1020 Portugais élémentaire II <b>Deuxième cycle</b> POR - 2010 Portugais intermédiaire I	<b>Premier cycle</b> POR - 2020 Portugais intermédiaire II <b>Deuxième cycle</b> POR - 3010 Portugais avancé I
Russe	<b>Premier cycle</b> RUS - 1020 Russe élémentaire I <b>Deuxième cycle</b> RUS - 2010 Russe intermédiaire I	<b>Premier cycle</b> RUS - 2020 Russe intermédiaire II ou RUS - 2100 Lecture et analyse de textes <b>Deuxième cycle</b> RUS - 2020 Russe intermédiaire II ou RUS - 2100 Lecture et analyse de textes

## Procédure de participation

Avant même de constituer votre dossier de candidature, nous vous suggérons de rencontrer votre direction de programme qui vous conseillera quant à votre projet d'études à l'étranger et vous informera sur les ententes signées, les critères d'admissibilité qu'ils peuvent avoir ajoutés ainsi que la date limite de dépôt de candidature.

## Constitution du dossier de candidature

Vous devez **obligatoirement** remettre votre dossier complet **au responsable du PI de votre programme d'études**. Si votre candidature est retenue, votre responsable acheminera votre dossier au Bureau international (BI).

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. le formulaire de demande de participation disponible au BI et sur notre site Internet (<http://www2.ulaval.ca/international/etudiants-ul/sejours-detudes-a-letranger/profil-international/pour-participer.html>) signé par vous et par votre directeur de programme;
2. une lettre de motivation à participer au programme du PI ainsi que vos objectifs de formation; joindre aussi une lettre **dans la langue de l'établissement d'accueil** lorsque ce dernier est autre que francophone;
3. l'attestation de cheminement dans votre programme disponible sur Capsule;
4. une preuve de compétence langagière;
5. une photocopie de votre passeport;
6. un portfolio (arts visuels – architecture).

## Après la réception des candidatures au BI

Le BI transmet les candidatures retenues aux établissements partenaires et assure le suivi administratif relatif à l'admission des étudiants. Une lettre d'admission officielle, émise par l'établissement d'accueil, officialisera l'admission et sera nécessaire pour effectuer les démarches d'immigration. Selon les universités, les réponses parviendront soit au Bureau international, soit à l'adresse de l'étudiant. Il arrive parfois que les réponses nous parviennent jusqu'au début du mois de juin, ou même plus tard dans le cas de départs à la session d'hiver.

## Formation prédépart

Peu de temps après la réception de votre dossier, le Bureau international vous convoquera aux formations prédépart. Ces formations sont une étape essentielle à la préparation de votre projet de mobilité. Elles comprennent un volet administratif, offert en ligne, et un volet interculturel, donné en salle.

Vous recevrez un code d'accès pour vous inscrire au volet administratif de la formation prédépart en ligne et une convocation à la formation interculturelle en salle.

Le volet administratif de la formation porte sur la bourse de mobilité, l'inscription à l'université, les formalités d'entrée dans un pays étranger, les aspects financiers, les assurances, la sécurité, le logement et autres informations pratiques.

La formation interculturelle se veut un espace dynamique d'échanges et de contacts entre les étudiants qui se préparent à vivre une expérience hors Québec. Les grands thèmes abordés portent sur la communication interculturelle, le processus d'adaptation, la solidarité internationale et les chocs culturels, autant lors du séjour hors Québec qu'au retour au Québec.

### Dépenses reliées au projet

Les droits de scolarité et autres frais demandés par l'Université Laval, les assurances, le logement, la nourriture, le matériel scolaire ainsi que certains frais administratifs exigés par l'établissement d'accueil sont à votre charge. Vous n'avez pas à payer les droits de scolarité en vigueur dans l'université d'accueil. L'ensemble de ces dépenses s'élève, en moyenne, à 12 000 \$ par année. Bien entendu, le coût de la vie dans certains pays peut rendre ce montant insuffisant.

### Bourse de séjour

Pour les séjours d'études à l'étranger à temps complet (automne 2015, hiver 2016), le Bureau international offre :

#### Baccalauréat disciplinaire ou intégré:

Une bourse de 3 000 \$ par session, pour un maximum de deux sessions consécutives au même établissement, et une seule fois par programme d'études;

#### Maîtrise sans mémoire :

Une bourse de 3 000 \$ par session, pour une seule session.

Si vous respectez tous les critères d'admissibilité ET que tous les documents requis ont été déposés au Bureau international **avant votre départ** (photocopie du billet d'avion, fiche personnelle/procuration, la fiche santé, etc.), la bourse sera versée au début de la session au cours de laquelle vous réalisez votre séjour de mobilité (selon le calendrier académique de l'Université Laval). Les étudiants dont le dossier ne sera pas complet au moment de leur départ ne pourront pas obtenir la bourse de séjour du Bureau international.

Durant votre séjour à l'étranger à temps complet, vous continuerez de recevoir les prêts et bourses du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

**Important :** Les bourses octroyées par le Bureau international sont considérées comme de l'actif dans le calcul des prêts et bourses, mais non imposables du point de vue fiscal.

**Important :** Si le séjour est interrompu pour des raisons de santé, les étudiants s'engagent à fournir un certificat médical obtenu dans le pays hôte, **avant leur retour**, et justifiant une interruption de séjour, sans quoi, ils s'engagent à **rembourser la bourse de mobilité**.

**Important :** Seules les activités créditées reconnues dans le programme de l'étudiant (contributoires) donnent droit au financement. Ainsi, au terme de l'échange, les activités reconnues en équivalence et apparaissant sur le relevé de notes de l'étudiant doivent totaliser **12 crédits UL**, qu'elles aient été réussies ou non, **sans quoi les étudiants devront rembourser la bourse de mobilité**.

### Admissibilité

*Les étudiants canadiens non québécois admis dans un programme de grade de l'Université Laval peuvent participer aux programmes d'échange d'étudiants du Bureau international et pourraient*

être admissibles au financement selon la disponibilité des fonds privés au moment du dépôt de leur candidature.

Les **étudiants étrangers** admis dans un programme de grade de l'Université Laval peuvent participer aux programmes d'échange d'étudiants du Bureau international mais ne seront pas éligibles au financement.

Les séjours de mobilité devront se faire dans une province ou un pays différent du lieu de provenance.

### **Bourses des Offices jeunesse internationaux du Québec - LOJIQ (Amériques, Asie, Belgique, France)**

Un soutien financier est également offert par LOJIQ pour les séjours d'études à destination des Amériques, de l'Asie, de la Belgique et de la France. L'obtention de ce soutien financier (transport international et assurances) ne modifie en rien le montant de la bourse remise par le Bureau international. Le Bureau international transmet en temps opportun à LOJIQ les listes d'étudiants qui effectueront une session d'études dans l'un de ces territoires.  
<http://www.lojiq.org/participer/programmes/etudes-et-stages/session-detudes/>

## **Logement**

Il est important de vérifier auprès du responsable du PI de votre programme d'études s'il a négocié des ententes avec son partenaire pour l'hébergement des étudiants en échange. Si rien n'a été prévu, vous devrez faire **vos propres recherches de logement**. Il importe de savoir qu'une offre d'admission ne garantit pas l'obtention d'une chambre en résidence universitaire, même si l'établissement qui vous accueille possède un complexe de résidences.

## **Pour information**

Bureau international  
Maison Eugène-Roberge  
2325, rue des Arts  
Université Laval  
Québec (Québec) G1V 0A6  
Téléphone : 418-656-3994 Télécopieur : 418-656-2531  
Courriel : [bi@bi.ulaval.ca](mailto:bi@bi.ulaval.ca)  
Site Internet : [www.bi.ulaval.ca](http://www.bi.ulaval.ca)